

**Cour nationale du droit d'asile**  
**35 rue CUVIER**  
**93558 Montreuil sous Bois CEDEX**  
**01 48 18 44 20**

TELECOPIE : 01 48 18 44 20

**DE M. MMe**

De nationalité

Chez :

N° OFPRA

Téléphone :

Email :

**Objet : recours contre la décision du directeur général de l'OFPRA.**

Madame la présidente,  
je viens par la présente formuler un recours contre la décision du directeur général de l'OFPRA

J'ai introduit une demande d'asile le

L'OFPRA m'a convoquéE à un entretien personnel le

Par décision du \_\_\_\_\_, l'OFPRA a rejeté ma demande.

Je demande l'annulation de cette décision tant au regard de la procédure appliquée que sur les motifs de ma demande. Le directeur général de l'OFPRA a fait une erreur de qualification juridique.

En particulier la comparaison du compte rendu d'entretien et de l'enregistrement sonore révèle que des erreurs de traduction et des contresens ont été faits lors de l'entretien personnel, qui ont eu une incidence importante dans l'appréciation des craintes de persécution ou des atteintes graves que j'ai exprimées ou établies.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération.

**signature**

**Pièce jointe : décision de l'OFPRA**